Image not found or type unknown

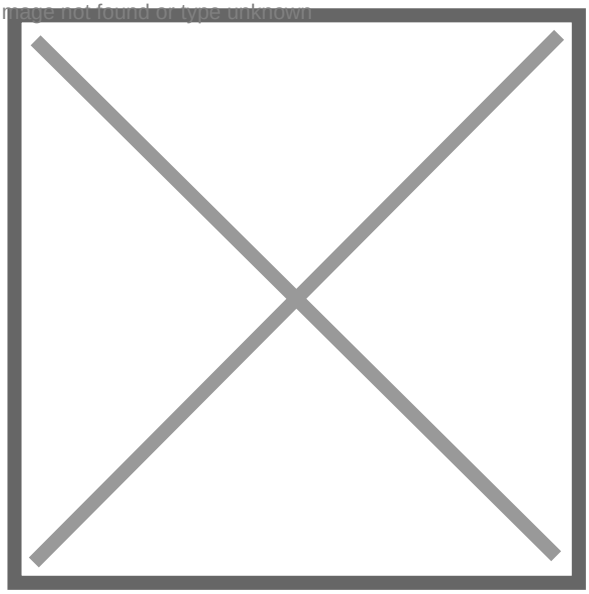

Liquidation judiciaire et caution solidaire

Par **stef094**, le **17/12/2012** à **14:13**

Bonjour,
Je suis commercant depuis 3 ans sous la forme d'une sarl a associé unique.
En redressement judiciaire depuis 2 mois, je pense etre obligé de proceder à une liquidation d'ici peu.
Mon souci principal est un credit d'installation contracté aupres d'une banque. Le restant du a été versé dans le passif par le mandataire judiciaire mais je suis a titre personnel caution solidaire de ce crédit.
Que va t'il se passer lors de la liquidation, je sais que les autres dettes peuvent etre effacées mais vais-je devoir rembourser ce crédit après la fermeture de mon magasin?
Y a t-il une solution pour que je n'ai pas à rembourser ce credit pendant 10 ou 15 ans!

Merci pour vos conseils.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés